

/ L'ESSENTIEL SUR...

Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

À partir du 22 mai, après l'examen des dossiers par les établissements (universités, écoles, IUT, écoles, CPGE, etc.), le lycéen reçoit les réponses à ses vœux.

Comment le lycéen est-il informé lorsqu'il reçoit une proposition d'admission ?

Une alerte est envoyée :

- **sur son portable, via l'application Parcoursup** préalablement téléchargée
- dans sa **messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la **messagerie intégrée à Parcoursup**

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus, lorsque leur adresse mail a été renseignée.

À noter : pendant les épreuves écrites du baccalauréat, les lycéens ne seront pas sollicités par Parcoursup pour répondre et le décompte des délais est suspendu. Ils peuvent toutefois accepter ou renoncer à des propositions en cours s'ils le souhaitent.

Quelles réponses vont s'afficher sur leur dossier Parcoursup ?

Pour une formation sélective (STS, IUT, CPGE, écoles, etc.)

- Oui (proposition d'admission)
- En attente d'une place
- Non

Pour une formation non-sélective (licence)

- Oui (proposition d'admission)
- Oui-si (proposition d'admission)
- En attente d'une place

Quels délais pour accepter les propositions d'admission (ou y renoncer) ?

- **L'élève reçoit une proposition d'admission entre le 22 mai et le 17 juin : il a 7 jours pour répondre (J + 6 jours)**
Exemple : il reçoit une proposition d'admission le 22 mai, il peut accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 28 mai inclus.

- Pendant les épreuves du baccalauréat du 18 juin au 25 juin inclus : les élèves ne reçoivent aucune proposition d'admission**

Si le délai de 7 jours arrive à terme pendant cette période (pour des propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai sera décalé en prenant en compte les 8 jours des épreuves du baccalauréat.

Exemple : un élève reçoit une proposition d'admission le 16 juin, donc 2 jours avant les épreuves du baccalauréat, il peut accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 30 juin inclus (2 jours avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 5 jours après)
- L'élève reçoit une proposition d'admission entre le 26 juin et 28 juin inclus, il peut répondre jusqu'au 1er juillet inclus**
- L'élève reçoit une proposition d'admission entre le 29 juin et le 1er septembre inclus, il a 3 jours pour répondre (J+ 2 jours)**

Exemple : il reçoit une proposition d'admission le 11 juillet, il peut accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 13 juillet inclus.
- L'élève reçoit une proposition d'admission le 2 septembre, il peut répondre jusqu'au 3 septembre inclus (J+ 1 jour)**
- L'élève reçoit une proposition d'admission entre le 3 et le 5 septembre, il a 1 jour pour répondre (le jour même)**

Exemple : il reçoit une proposition d'admission le 3 septembre, il doit répondre le jour même avant minuit.

Comment répondre aux propositions d'admission ?

Le lycéen peut formuler deux réponses à chacune des propositions qui lui est faite :

- « Oui, j'accepte la proposition d'admission »**

Si je souhaite conserver un ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon tous mes vœux en attente seront supprimés.

Conséquence : cette action supprime instantanément les autres propositions d'admission qui m'ont été faites, à l'exception des vœux en attente pour lesquels j'ai indiqué vouloir encore concourir.
- « Non, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite »**

Conséquence : cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle j'ai renoncé. La place est libérée pour un autre lycéen.

Application concrète de ces principes

Paul avait émis 8 vœux et a reçu 5 « non », 2 « en attente » et 1 « oui » (ou « oui-si ») :

- il accepte la proposition (ou y renonce) ;
- s'il le souhaite, il demande à conserver **tout ou partie de ses deux vœux en attente (Paul doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)** ;
- il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.

Leila a émis 7 vœux et a reçu 3 « oui » (ou « oui-si ») et 4 « en attente » :

- elle **doit accepter une seule proposition** parmi les 3 « oui » et **renoncer aux autres propositions** d'admission qu'elle a reçues pour ne pas monopoliser les places ;
- si elle le souhaite, elle demande à conserver **tout ou partie de ses 4 vœux en attente (Leila doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)** ;
- elle consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.

Chloé a émis 6 vœux et n'a reçu que des réponses « en attente » :

- **Chloé doit attendre que des places se libèrent au fur et à mesure** que les autres candidats renoncent à certains de leurs vœux. Elle peut elle-même à tout moment renoncer, si elle le souhaite, à certains de ses vœux en attente.

Raphaël a émis 9 vœux en filières sélectives et n'a reçu que des « non »

- dès le 22 mai, la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour **lui faire des propositions de formation**. Les préférences qu'il a exprimées dans Parcoursup (voir fiche 3) sont utilisées pour trouver des formations ayant des places disponibles qui correspondent le mieux à ses attentes.